



Saison 2023 - 2024

- Périmètre de la forêt
- Lot 1
- Lot 2
- Zone de non-tir

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes. Par sécurité, n'hésitez pas non plus à manifester votre présence.

Légende :

- Zone de non-tir
- Limite de forêt

Lot N°1 Chasse à tir

Les
25 septembre 2023
9, 23 et 30 octobre 2023
13 et 27 novembre 2023
4 et 11 décembre 2023
2, 8, 15, 22 et 29 janvier 2023
5, 20 et 26 février 2023

Bécasses les
3, 6, 10, 17 et 24 novembre 2023
1^{er}, 8 et 15 décembre 2023
5, 12, 19 et 26 janvier 2024
2, 9, 12, 16 et 19 février 2024

Lot N°2 Chasse à tir

Les
2 et 20 octobre 2023
3, 10 et 20 novembre 2023
8 décembre 2023
5, 12 et 26 janvier 2023
12 et 26 février 2023

Bécasses les
30 octobre 2023
6, 17 et 24 novembre 2023
1^{er}, 4 et 15 décembre 2023
2, 8, 19 et 26 janvier 2024
2, 9, 15, 16 et 19 février 2024

RAMASSAGE des CHAMPIGNONS

Le ramassage des champignons dans les forêts domaniales de la Vendée est réglementé par arrêté préfectoral du 10 janvier 1991

- limité à 3 kg par personne et par jour
- commercialisation interdite
- déconseillé les jours de chasse à tir

